



Recevabilité contestée par un créancier

Par **laureen77**, le **26/08/2008** à **17:31**

Bonjour,rnrnAprès avoir déposer un dossier de surendettement à la banque de france, celui ci a été rendu "recevable" par la commission de surendettement. Un des créancier a contesté la recevabilité car celui ci était un regroupement de crédits et il estime que nous sommes de mauvaise foi car nous avons réutilisé certains crédits après des événements de la vie courantes (panne ou vol de véhicule, salaire diminué suite à maladie). rnrnNous sommes convoqués courant octobre 2008 au tribunal de grande instance, Quels sont les documents que nous devons fournir ? comment se passe un jugement comme celui ci ? et doit on être représenté par quelqu'un et comment l'être dans notre situation financière ? rnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **27/08/2008** à **09:18**

Vous pouvez être assisté d'un avocat. Si vos revenus sont insuffisants, vous pouvez demander l'aide juridictionnelle totale ou partielle. Voyez donc le greffe du tribunal qui vous donnera tous les papiers nécessaires pour obtenir cette aide. Faites vite car votre avocat a besoin de temps pour étudier votre dossier et préparer votre défense.